

Le salut militaire dans la marine

Pour certains, la marque de respect des supérieurs par le salut militaire, en portant la main droite vers la tempe, la paume ouverte vers l'avant, avec le bras à l'horizontale, est classique, voire ancestrale, et s'impose en toutes circonstances. Et il serait logique que le supérieur ait toujours répondu à cette salutation de la même manière. Ce geste pourrait tirer son origine des tournois entre chevaliers, chacun relevant momentanément son heaume avant de s'élanter contre l'adversaire. Plus certaine, mais moins ancienne, est la thèse d'une évolution du salut au chapeau qui consistait à ôter celui-ci de la main droite et à faire un large geste en le portant vers le bas. Ainsi, quand on ne peut ôter sa coiffure, il resterait la solution de faire mine de le faire... S'agissant de la position de la main, paume vers l'avant, certains prétendent que c'est pour signifier l'absence d'une arme susceptible d'agresser la personne croisée... Nous leur laissons exprimer cette hypothèse, mais posons la question de la raison pour laquelle d'autres pays ont adopté le salut paume vers le bas...

Outre le fait que le salut de la main à la tête n'est pas adapté à certaines circonstances, lorsque le supérieur et le subordonné sont en armes notamment¹, et encore faut-il que les armes blanches soient sorties de leur fourreau, le sujet est relativement complexe et l'histoire des pratiques militaires et navales nous montre que ce salut ne s'est imposé qu'au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Nous vous proposons d'explorer l'évolution du salut dans la marine, une exploration difficile car les textes réglementaires sur la manière de saluer sont peu nombreux dans l'armée (de terre) et le sont encore moins dans la marine.

Sous l'Ancien Régime

A terre, l'ordonnance du Roi pour le service dans les places et quartiers du 1^{er} mars 1768 pourrait s'appliquer à la marine, mais pour les officiers et officiers mariniers qui, alors, sont seuls à posséder un uniforme. Cependant la seule circonstance particulière qui est décrite dans ce texte est le mouvement du Saint-Sacrement. Lorsqu'un officier croise celui-ci, il met le genou droit à terre, ôte son chapeau et le place sur son genou gauche. Dans ces mêmes circonstances, l'ordonnance du Roi du 25 mars 1765 appliquée à la marine prévoit sur ses vaisseaux des dispositions qui ne sont pas rigoureusement identiques : « *Lorsque le Saint-Sacrement passera sur les quais, à la vue du vaisseau amiral, le pavillon sera déployé, la garde en haie* [il s'agit ici d'une garde composée à partir de la garnison du vaisseau] *mettra un genou à terre, les soldats présenteront les armes la baïonnette au bout du fusil et ayant la chapeau sur la garde de l'épée, et les tambours battront aux champs.* »

Ce même texte précise que, lorsque l'aumônier du bord porte le Saint-Sacrement, les hommes d'équipage ont un genou à terre et se découvrent.

La description du cérémonial attaché à ce mouvement particulier n'a pour seul intérêt ici que de montrer que l'action de se découvrir est une marque de respect. L'action de porter sa main au chapeau, pour ne pas ôter ce dernier quand on ne le peut pas, par exemple sous les armes, ou même quand on ne porte pas de coiffure, peut donc être considérée comme logique.

Sur la forme du salut, les textes de la marine n'étant guère explicites, nous sommes contraints de nous référer à des textes de l'armée, en faisant l'hypothèse que les pratiques qui y sont décrites sont adoptées dans la marine, peut-être avec quelques adaptations.

Le règlement provisoire concernant le service intérieur, la police et la discipline des troupes d'infanterie du 1^{er} juillet 1788 fixe le détail des marques de déférence dues aux supérieurs, sachant que par principe tout salut d'un subalterne est rendu par le supérieur. La forme des saluts échangés dépend des grades respectifs, des circonstances, des tenues portées, en particulier des coiffures...

La première marque de respect pour un homme d'équipage² qui croise son commandant, ou une autorité supérieure au niveau de la division, de l'escadre ou de l'armée navale, est le garde-à-vous : il se soumet ainsi à l'inspection de son supérieur, sans autre salut. Vis-à-vis des autres supérieurs, l'homme

¹ Même si le port de l'arme n'apparaît que facultatif avec la redingote et le veston dès leurs introductions, ce n'est que tardivement que pour les officiers de la marine est officialisée en tant que telle une tenue sans sabre ou sans épée : la tenue n°5 définie par le décret du 3 juin 1891 est la première à ne pas comprendre une arme.

² Nous faisons l'hypothèse de l'applicabilité du texte de l'armée à la marine, donc modifions en conséquence les grades et appellations.

d'équipage doit le salut militaire sans s'arrêter : il s'agit de porter la main à plat sur le front, paume en avant, mais cette main est la droite si le supérieur passe à droite et la gauche s'il passe à gauche ! S'il est interpellé, l'homme s'arrête, se met au garde-à-vous et conserve la main droite les doigts sur le front tant que le supérieur s'adresse à lui et ne l'a pas fait rompre en le saluant en retour.

Pour les officiers mariniers et les officiers, le salut du commandant ou d'une autorité supérieure consiste dans l'arrêt au garde-à-vous et le retrait du chapeau de la main droite ; cette position est conservée tant que l'autorité n'a pas salué en retour et fait rompre. Les autres supérieurs sont salués de même, sans marquer d'arrêt.

Sous les armes, les officiers mariniers portent le fusil pour saluer, mais s'ils sont interpellés par un officier ils se mettent au présentez ; les officiers, si leur épée ou leur sabre est sortie du fourreau, saluent de leur arme.

Le supérieur doit le salut au subordonné en retour. L'officier ôte son chapeau pour saluer et faire rompre les officiers et officiers-mariniers et porte la main droite au chapeau pour saluer et faire rompre les marins de l'équipage.

Sous la Révolution et l'Empire

Au cours de cette période, les pratiques sont complexes. A terre, les marques de respect et la nature du salut dans la marine, comme dans l'armée, dépendent des circonstances, des grades et fonctions du supérieur et du subalterne, du port de l'arme et de la nature de la coiffure. En effet, lorsque les sous-officiers et les officiers portaient exclusivement le chapeau à trois cornes, il était facile de se découvrir pour saluer. Avec la généralisation du shako, ça ne l'est plus autant !

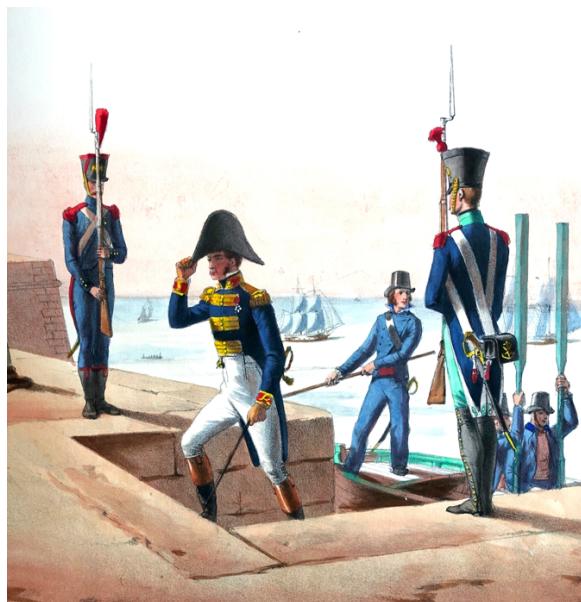
Pourtant, l'illustration ci-contre nous montre un officier marinier saluant un officier de marine pendant la période révolutionnaire. Ce n'est que le dessin d'un illustrateur – toutefois Eugène Lelievre est généralement bien informé – mais il nous montre un maître coiffé d'un chapeau saluant de la main un officier... Notons que le port du chapeau « en bataille » (cornes au-dessus des épaules) facilitait le salut de la main jusqu'au front. S'il salue ainsi, serait-ce parce que le salut du chapeau bas était, au cours de cette période, jugé trop rétrograde et caractéristique de l'Ancien Régime honni ? Ce peut être une hypothèse plausible.



S'agissant des circonstances, conformément au décret du 24 messidor an XII, dans les villes où, en exécution de l'article 45 de la loi du 18 germinal an X, les cérémonies religieuses peuvent avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, lorsque le Saint-Sacrement passe à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers et soldats successivement présentent les armes, mettent le genou droit à terre, inclinent la tête, portent la main droite au chapeau, mais restent couverts ; les officiers quant à eux se mettent à la tête de leur troupe, saluent de l'épée et enfin portent la main gauche au chapeau. On le voit, les mesures diffèrent de celles en vigueur sous l'Ancien Régime et c'est la main gauche qui est maintenant portée au chapeau, et non la main droite... Aucune autre indication ne se trouve dans ce décret, surtout consacré aux honneurs dus à l'Empereur et aux différentes personnalités (garde d'honneur, coups de canon, etc...). En particulier, rien n'y figure sur la manière de saluer.

A terre toujours, le manuel d'infanterie, édition 1813, donne enfin de précieuses informations sur la manière de saluer un supérieur dans l'armée. Ce document se réfère au règlement du 1^{er} juillet 1788. Dans le cas général, en mouvement, les sous-officiers, lorsqu'ils portent le shako, l'ôtent, mais se contentent de porter la main à plat au shako, les doigts contre sa face avant, s'ils en portent un ; cette main est celle du côté où apparaît le supérieur. Les hommes du rang, portant systématiquement le shako, adoptent cette même règle qui ne vaut naturellement que sans fusil. Toutefois, lorsque le supérieur est un officier général, un officier supérieur ou le capitaine de compagnie, le subalterne s'arrête : s'il est homme du rang, il tient le garde-à-vous sans saluer et ne rompt qu'au salut du supérieur ; s'il est sous-officier il tient le garde-à-vous et ôte son chapeau du côté droit ou porte la main droite à plat à son shako, ceci jusqu'à recevoir le salut en réponse qui le libère.

Lorsque l'homme dispose d'un fusil, il salue en portant son arme, mais si le supérieur l'interpelle, il présente son arme.



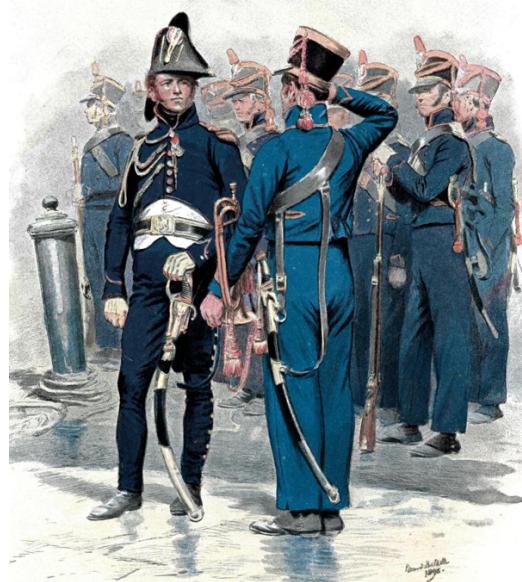
Dans le dessin de Marbot ci-dessus, ce capitaine de vaisseau, qui est salué par des hommes en armes au présentez, paraît leur répondre certes en portant sa main au chapeau, mais pas à plat paume en avant... Il est difficile de dire si la pratique ici décrite – faire mine de se saisir de la corne du chapeau – était courante, mais elle accrédite la thèse selon laquelle la main portée au chapeau n'est que l'exécution partielle de l'enlèvement de ce dernier.

Mais alors qu'en est-il, à terre et à bord, dans d'autres circonstances ?

Nous pensons que les règles de l'armée se sont imposées dans la marine parce que l'Empereur régissait tout dans cette armée particulière qu'il comprenait mal comme dans celle qu'il connaissait parfaitement. D'ailleurs, n'a-t-il pas organisé certains corps en bataillons (marins de la Garde, marins des flottilles, ouvriers militaires, marins des vaisseaux) ou en équipages de haut-bord à la structure très « terrienne » ?

Les officiers ayant l'arme au fourreau se saluent en levant leur chapeau du côté droit. Ils répondent au salut des sous-officiers de cette dernière façon, et aux hommes du rang en portant la main droite au chapeau.

Quelles pouvaient être dès lors les règles dans la marine qui ne paraît pas avoir émis de textes réglementaires sur le sujet ? Nous n'avons trouvé qu'une seule prescription spécifique. Dans le décret impérial du 6 frimaire an XIII, il est indiqué que si Sa Majesté monte à bord du vaisseau commandant en rade, l'officier général qui commande la force navale et le capitaine du vaisseau attendent sa Majesté au pied de l'échelle de commandement, montent devant elle, alors que tous les autres officiers du vaisseau se tiennent sur les passavants et saluent de l'épée. Notons qu'il n'est ici pas question du sabre...

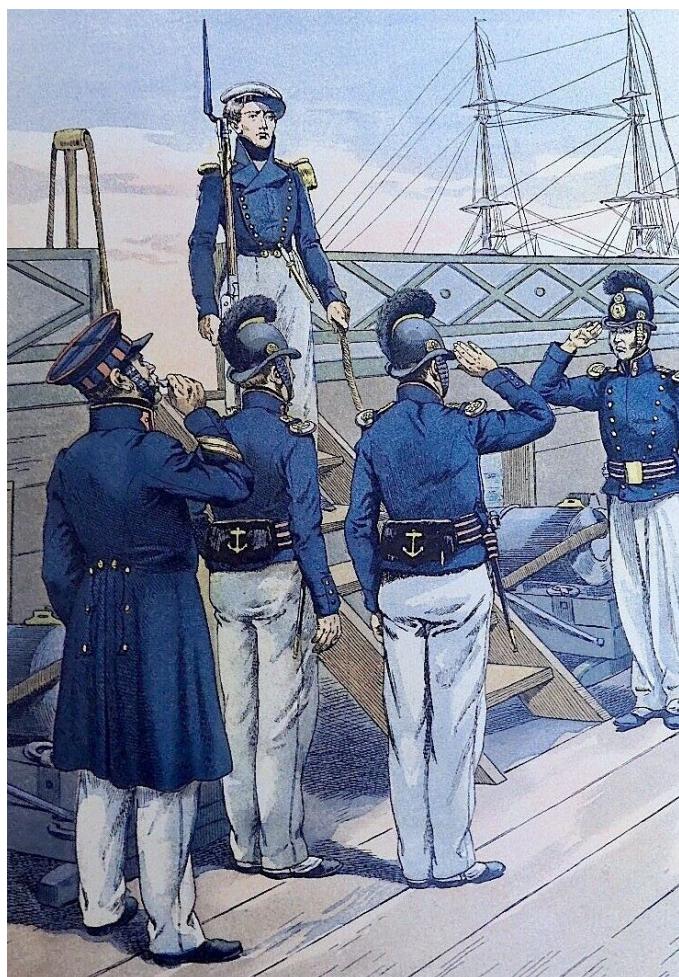


Et il n'a pas hésité de surcroît à les doter d'uniformes proches de ceux des régiments de la Grande Armée, avec des shakos, comme le montre le dessin de Detaille ci-dessus. Un trompette des marins de la Garde, coiffé d'un shako, y salue un officier en portant la main droite, sans doute à plat et paume sur l'avant, à sa coiffure. Le subalterne reste dans cette position tant que le supérieur ne lui indique pas, en le saluant en retour de la même manière, qu'il peut rompre.

Au bilan, dans la marine devaient être en vigueur sous l'Empire trois types de salut sans arme : l'enlèvement du bicorné, la main droite à plat au shako ou sur le bord du bicorné porté « en colonne » (cornes à l'avant et à l'arrière), le garde-à-vous avec le chapeau bas ou la main droite au shako. La main droite portée à la coiffure signifie l'impossibilité pour celui qui fait ce geste d'ôter sa coiffure, car c'est un shako ; ce peut être également une réponse à un salut de cette nature venant d'un subordonné.

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet

La Restauration va mettre bon ordre dans ce flou réglementaire.



Ce dessin de Job nous montre un enseigne de vaisseau vers 1827 qui franchit la coupée. Il est accueilli en particulier par trois matelots dont un en arme. Ce dernier salue l'officier en mettant son fusil au portez ; les deux autres étant sans arme, et le casque à chenille porté avec une jugulaire étant tout aussi difficile que le shako à être ôté, le saluent en portant la main droite au casque.

L'ordonnance du Roi sur le service des officiers, des élèves et des maîtres à bord des bâtiments du Roi de 1827 et les règlements relatifs à l'exécution de celle-ci sont les premiers textes de la marine qui établissent aussi précisément les règles de salut.

D'abord, lorsque le Roi ou l'amiral de France monte à bord, les dispositions du décret du 6 frimaire an XIII sont reprises. Mais surtout, lorsqu'un officier, un élève de 1^{re} classe ou un premier maître, passe sur les gaillards, dans les batteries ou dans l'entre pont, les hommes présents doivent se ranger contre le bord, en portant la main au chapeau ou à hauteur de l'œil, s'il ne porte pas de coiffure.

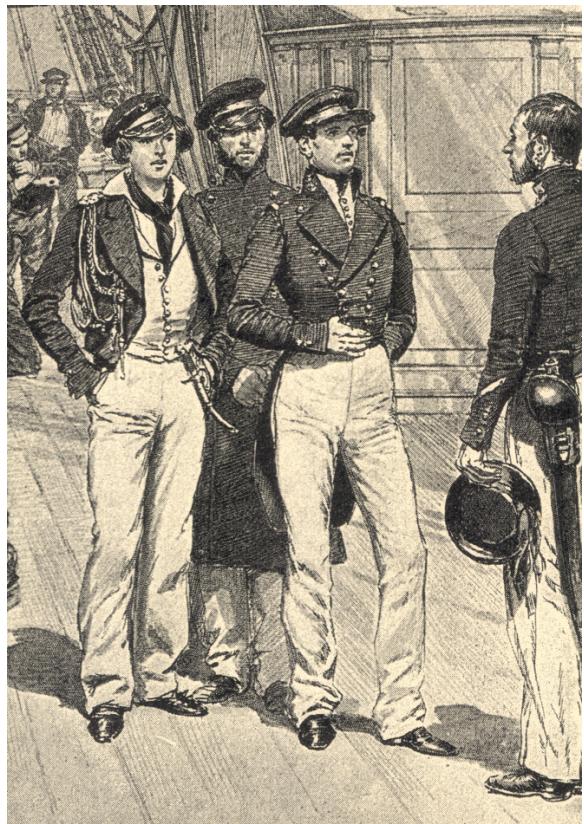
De manière générale, en parlant à son supérieur, tout homme de l'équipage, s'il est en tenue, porte le revers de sa main droite à son chapeau ; s'il n'est pas en tenue, il se découvre ; s'il est nu tête, il porte le revers de la main droite à hauteur de l'œil. Le salut tête nue n'est donc pas de création récente !

A terre, les hommes de l'équipage qui rencontrent un officier général ou le capitaine de leur bâtiment s'arrêtent, font face à l'autorité, et portent le revers de la main droite à hauteur de l'œil, jusqu'à ce que l'officier général ou le capitaine soit passé et ait rendu le salut en portant la main au chapeau.

Lorsqu'un subordonné est appelé par un supérieur, il le salue et conserve la position tant que le supérieur ne lui a pas répondu par un salut signifiant qu'il peut rompre.

Cependant, les évolutions de l'uniforme peuvent avoir exercé une influence sur la nature des saluts échangés. En effet, les textes officiels posent jusqu'alors le postulat que les officiers et les officiers mariniers sont coiffés du chapeau bicorné. Or, en 1829 pour les officiers mariniers et en 1837 pour les officiers, la casquette fait son apparition. Cette coiffure ne se prête pas au noble mouvement retenu jusqu'alors pour le salut au chapeau ; il est possible qu'elle ait donné encore plus d'importance au salut de la main portée à hauteur de l'œil.

Cependant, rien n'explique dès lors l'attitude de ce matelot breveté s'adressant à des officiers de marine vers 1845, scène représentée par Detaille. Pourquoi le matelot ôte-t-il son chapeau ?



Sous la Deuxième République et le Second Empire

Avant même l'avènement du Second Empire, le décret du 15 août 1851 précise que tout subalterne doit le salut à son supérieur lorsqu'il passe près de lui. Ce salut est dû, à terre comme à bord, aux supérieurs de toute arme et de toute nation³. Mais aucune indication sur la nature du salut n'y figure et il n'est pas dit explicitement que le supérieur doit rendre le salut⁴... A bord, toute personne salue par ailleurs en paraissant sur le gaillard d'arrière, domaine réservé du commandant et de l'officier de quart.

Ces dispositions sont reprises dans le décret du 20 mai 1868, mais là aussi il n'y a aucune indication sur la nature du salut.

Toutefois, l'encyclopédie militaire et maritime du comte de Chesnel, parue en 1865, considère que le règlement provisoire concernant le service intérieur, la police et la discipline des troupes d'infanterie du 1^{er} juillet 1788 est toujours le plus précis sur le sujet (au moins pour le ministère de la Guerre), ce qui suggère que le salut en portant la main à la coiffure n'est pas encore le seul utilisé. Pour autant, alors que dans la marine la casquette est de plus en plus portée, le shako et le képi le sont également dans l'armée, ce qui favorise sans nul doute cette dernière forme de salut.

Sous la Troisième République

Le décret du 20 mai 1885 stipule que « *Tout inférieur doit le salut à son supérieur lorsqu'il passe près de lui. Ce salut est dû, à terre comme à bord, aux supérieurs de toute arme et de toute nation. L'inférieur prévient le supérieur en saluant le premier ; le supérieur rend le salut. A grade égal, les officiers échangent le salut.* » Le texte y ajoute la prescription connue : « *Toute personne salue en paraissant sur le gaillard d'arrière ; il est interdit d'y séjournier du côté où se trouvent le commandant et l'officier de quart.* » Hélas encore, point de précision sur la nature du salut... Que déduire du dessin de Detaille

³ Cela n'allait pas de soi, manifestement. Ainsi le préambule du décret du 30 novembre 1881 indique que « S'il est arrivé quelquefois qu'une certaine froideur se manifestât entre les officiers appartenant à des armes différentes, cela provenait le plus souvent de ce qu'il y avait eu dérogation aux règles sur le salut militaire. »

⁴ Ce qui a pu conduire certains supérieurs à ne pas répondre au salut de leurs subalternes... Le même préambule ajoute « A ce sujet, il est un point sur lequel j'appelleraï toute votre attention : c'est l'obligation faite au supérieur de rendre le salut à celui qui le doit et le donne en premier. Il convient que cet acte ne s'accomplisse pas avec négligence. »

réalisé en 1885 qui figure ci-dessous ? Les officiers se salueraient-ils alors en ôtant leur coiffure, réminiscence du salut ancestral à l'aide du chapeau, alors que l'équipage, s'il est sans arme ou sans arme hors du fourreau, saluerait désormais en portant la main droite à la coiffure ? Nous n'avons pas de réponse définitive à ce sujet.



s'il croise un supérieur, il le salut quand il est à six pas, et continue à marcher en conservant l'attitude du salut jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé ; s'il marche derrière lui et le dépasse, il le salut en arrivant à sa hauteur et conserve l'attitude jusqu'à ce qu'il l'ait dépassé. » C'est ainsi que le salut est décrit dans le manuel du marin-fusilier édité cette année-là.

Tous ces éléments convergent vers l'adoption exclusive du salut par la main portée au côté droit de la coiffure (ou de la tête lorsqu'aucune coiffure n'est portée, comme en atteste la photo ci-contre), paume en avant, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, plutôt au début de cette période pour l'équipage et les officiers mariniers et plutôt vers la fin pour les officiers. Il est difficile d'être plus affirmatif.

Au bilan, la question posée finit par ne plus porter, compte tenu de l'évolution constatée dans le port des coiffures – le bicorne n'est plus porté que pour les solennités, les cérémonies et les visites officielles à des autorités (tenues n°1 et 2 du décret du 3 juin 1891) –, que sur la date à partir de laquelle le salut de la main portée au bicorne ou à la casquette, et non plus l'enlèvement de cette coiffure, s'est seul imposé pour les officiers.

En 1899, la forme du salut sans arme semble désormais unique, au moins pour l'équipage : « *on porte la main droite ouverte au côté droit de la coiffure, la main dans le prolongement de l'avant-bras, les doigts étendus et joints, le pouce réuni aux autres doigts, la paume de la main en avant, le bras sensiblement horizontal et dans l'alignement des épaules, en regardant la personne que l'on salut. L'attitude du salut est prise et quittée d'un geste vif et décidé, mais sans brusquerie ni raideur. Tout marin qui est de pied ferme prend, pour saluer, la position du soldat sans arme et se tourne du côté du supérieur ; s'il est assis, il se lève pour saluer ;*



Un matelot coq présente la soupe à l'officier de quart ou de garde, en le saluant tête nue (fin XIX^e ou début XX^e)



Série IV Capitaine de corvette, tenue de cérémonie N° 10

Dans les années 1930, un officier en tenue de cérémonie salue en portant sa main au bicornue (dessin de Toussaint)



Des officiels emmenés par l'amiral d'Argenlieu lors d'une cérémonie juste après la Deuxième Guerre mondiale

Une évolution ultime

Alors que pendant de nombreuses décennies, cela était exclu, depuis la décision ministérielle du 31 mai 1984, il est possible de saluer sans coiffure dans les trois armées, ce qui remplace le « coup de bouc » et le garde-à-vous en faisant claquer les bras sur le corps, très démonstratifs mais qui était peu prisé dans la marine, laquelle prônait plutôt pour le marin isolé se trouvant tête nue : « *tourner franchement la tête du côté du supérieur en la redressant légèrement et en plaçant les mains dans la position du soldat dans le rang* », d'après le Manuel des recrues de 1957.

Si nos lecteurs ont plus de précisions étayées ou disposent de gravures et photos confirmant ou infirmant nos hypothèses, nous serons ravis de les intégrer dans cet article...

© VAE (2S) Éric Schérer. 2023